

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

Délibération
n° 2007.12.474

**Incinération de
déchets à l' UIOM de
La Couronne : tarifs
2008**

LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 décembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Annie FOUGERE à Jean MARDIKIAN

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur SAUZE**

INCINERATION DE DECHETS A L' UIOM DE LA COURONNE : TARIFS 2008

Par délibération n°401 du 14 décembre 2006, modifiée par la délibération n°113 du 23 mars 2007, le conseil communautaire a fixé le tarif d'incinération des déchets assimilables aux déchets ménagers livrés par des organismes ou des entreprises à 154 €/tonne tel que détaillé ci-dessous :

Apporteurs	< à 500 t/an	>= à 500 t/an	Surcoût à la tonne déchets non conformes
Communes Associations	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Autres	154 €	110 €	10 €

Pour l'année 2008, nous vous proposons la tarification par tranche suivante :

Apporteurs	1 t à 100 t	> à 100 t et 400 t	> à 400 t et 800 t	> à 800 t et +	Pénalité forfaitaires pour déchets non conformes
Communes Associations	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	150 €
Autres	130 €	115 €	105 €	97 €	150 €

Par ailleurs, en cas de déclenchement radioactif, toutes les procédures et démarches réglementaires, seront facturées aux apporteurs concernés. En cas de fermeture du site par leur faute, ces derniers en assumeront la complète responsabilité et supporteront donc les frais en découlant (évacuation des déchets, enfouissement, transport...).

Enfin, tout apport non conforme, signalé par l'exploitant, donnera lieu à une pénalité forfaitaire qui sera appliquée à tous les apporteurs y compris ceux qui ne payent pas aujourd'hui leurs apports (services communaux, associations,...)

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 20 novembre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 11 décembre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER les tarifs ci-dessus pour l'incinération des déchets assimilables aux ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2008.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 décembre 2007	<u>Affiché le :</u> 26 décembre 2007